

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11706**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales, mention Éducation Formation Communication, spécialité Communication Scientifique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Strasbourg	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3103 - Edition

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 321 Journalisme et communication, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

46310 relation presse média, 46202 écriture multimédia

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé est en mesure d'occuper un poste à responsabilités sur les "médias" et d'exercer des activités liées à un support, aussi bien dans le secteur spécifique des médias, dans les services de communication d'organisation publique ou privée, ainsi que dans toute entreprise privée ou publique (musées, centre de culture scientifique etc.). Du fait de l'acquisition de compétences transversales et multiformes (conceptuelle, culturelle, technique et professionnelle) il interviendra principalement dans trois grands secteurs : la médiation culturelle, la communication institutionnelle et la rédaction.

Le diplômé est capable de :

- Rassembler et traiter des informations sur un sujet donné ;
- Concevoir et rédiger des messages dans un langage et un style adaptés à un public donné ;
- Maîtriser les outils de publication assistée par ordinateur (textes, images, mise en page) ;
- Concevoir et conduire un projet de médiation/communication scientifique ;
- Développer des relations avec des partenaires divers (communauté scientifique, personnalités institutionnelles, etc.), en particulier des relations avec la presse ;
- Communiquer en anglais ou dans une langue étrangère ;
- Développer un sens critique sur le monde scientifique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Médiation culturelle : musée de science, centre de culture scientifique et technique, centre d'initiation à l'environnement, parc naturel régional ;

- Communication institutionnelle : service de communication et/ou de presse des centres de recherche scientifique, des universités, des écoles d'ingénieur ;
- Rédaction : médias, presse et édition scientifiques.
- Chargé de communication
- Attaché de presse
- Chargé de la médiation scientifique
- Assistant de communication
- Médiateur scientifique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

E1402 : Élaboration de plan média

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1107 : Organisation d'événementiel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

En M1, le 1er semestre est un tronc commun aux cinq spécialités. Le deuxième semestre est un semestre d'orientation dans la mesure où sur les 6 EU, trois sont communes et deux sont spécifiques à la spécialité choisie par l'étudiant. Une dernière UE doit être choisie dans les autres spécialités dans la perspective d'une éventuelle réorientation en fin de M1. Cette architecture permet aux étudiants de se réorienter en changeant de spécialité au terme du M1, à condition qu'ils remplissent les conditions recrutement détaillées plus loin.

En M2, le troisième semestre est un semestre de spécialisation, entièrement spécifique à chaque spécialité. Le quatrième semestre est le semestre de finalisation à la fois des projets individuels et collectifs, mais surtout du projet professionnel de l'étudiant. C'est au cours de

ce dernier semestre que les étudiants réalisent un stage et un mémoire sous la forme qui correspond à leur spécialité.

C'est aussi en M2 qu'apparaissent les parcours des différentes spécialités. La distinction entre les parcours s'opère dans les choix que les étudiants font dans la liste des matières d'une UE. Autrement dit, les parcours d'une même spécialité sont composés des mêmes UE, mais d'enseignements spécifiques à l'intérieur des UE.

Semestre 1

- UE 11 Savoirs de référence (12 ECTS)
- UE 12 Savoir en contexte (9 ECTS)
- UE 13 Ateliers méthodologiques (3 ECTS)
- UE 14 Langues (3 ECTS)
- UE 15 Enseignement libre (3 ECTS)

Semestre 2

- UE 21 Atelier projet science et société (12 ECTS)
- UE 22 Analyse des médias (6 ECTS)
- UE 23 CFT Enjeux et usages des TIC (3 ECTS)
- UE 24 CFT L'individu et l'apprentissage des langues (3 ECTS)
- UE 23 CS Communication scientifique (3 ECTS)
- UE 23 IFC & IIMSE Le développement de la personne et des organisations (3 ECTS)
- UE 24 IFC Education et travail (3 ECTS)
- UE 24 IIMSE Dynamique au sein des organisations (3 ECTS)
- UE 25 Complément à la spécialité (3 ECTS)
- UE 26 Enseignement libre (3 ECTS)

Semestre 3

- UE 31 Ateliers méthodologiques (9 ECTS)
- UE 32 Mise en espace et en image (6 ECTS)
- UE 33 La science et ses publics (6 ECTS)
- UE 34 Gestion de projet culturel (6 ECTS)
- UE 35 Enseignement libre (3 ECTS)

Semestre 4

- UE 41 Accompagnement de stage (3 ECTS)
- UE 42 Projet professionnel collectif (9 ECTS)
- UE 43 Stage individuel (18 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury du diplôme
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury du diplôme
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X		Jury VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 août 2009 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 articles R613-33 à R613-37

Journal Officiel de la République Française n°0192 du 20 août 2013

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site web de l'ORESIFE

<http://www.unistra.fr/index.php?id=16932>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Unistra

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin (67) [Campus centre]

Université de Strasbourg

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

F-67081 Strasbourg cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Strasbourg

Historique de la certification :